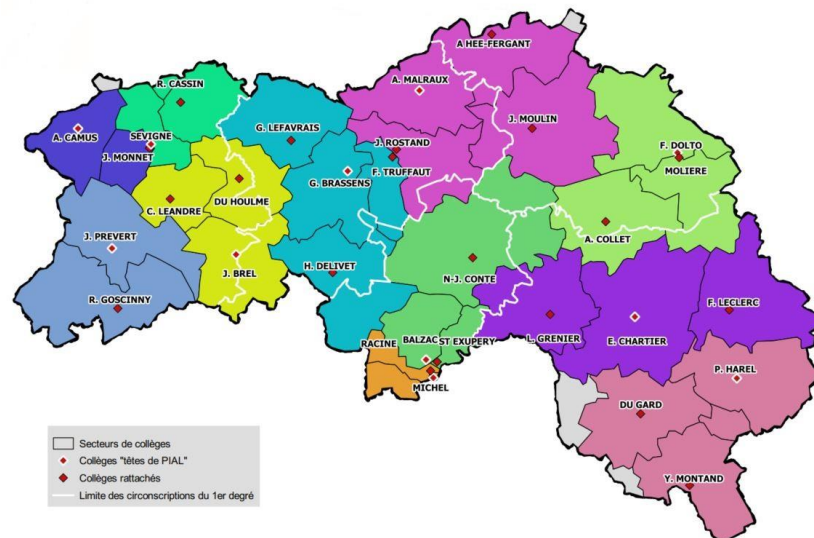


Les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés ont pour objet principal la coordination des moyens d'accompagnement humain au sein des écoles et établissements scolaires de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

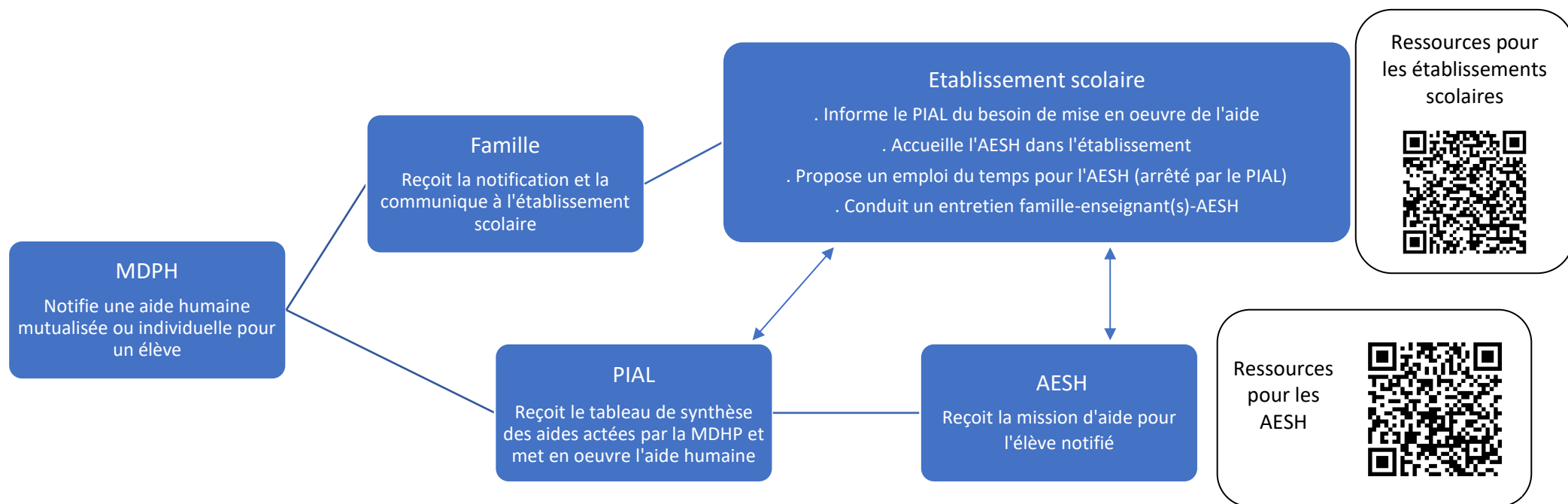
Le PIAL de L'AIGLE est piloté par **Madame Virginie HUET**, principale du collège Françoise DOLTO de L'Aigle.

La coordonnatrice des AESH est **Madame Françoise HERAULT**, directrice de l'école Mazeline. L'AESH référente est **Madame Valérie BORON**, AESH au collège Dolto.



Pour toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre d'un accompagnement, votre interlocuteur unique est le coordonnateur du PIAL [dsden61-pial-laigle@ac-normandie.fr](mailto:dsden61-pial-laigle@ac-normandie.fr)

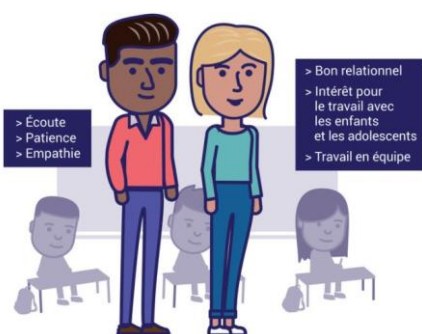
**La mise en œuvre de l'aide humaine**



**Le rôle de l'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)**

L'AESH est affecté sur un PIAL et peut exercer auprès d'un ou plusieurs élèves et dans un ou plusieurs établissements. Ils sont placés sous l'autorité fonctionnelle du directeur d'école ou du chef d'établissement sur lequel ils exercent. Les différentes missions lui sont signifiées par le coordonnateur du PIAL, qui peut être amené à modifier les emplois du temps des AESH de manière ponctuelle ou durable, en fonction des besoins.

Le coordonnateur PIAL est **l'interlocuteur privilégié de l'AESH** : il reçoit toute question et apporte des réponses directes. Il doit être informé de tout événement concernant l'AESH (demande d'absence, arrêt maladie, ...)



L'AESH travaille en concertation avec le ou les enseignants de l'élève. Membre de l'équipe éducative, il participe aux réunions de l'équipe de suivi de la scolarisation. Son intervention auprès de l'élève en situation de handicap est organisée par l'enseignant en lien avec les recommandations du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Des temps d'échanges doivent avoir lieu régulièrement afin d'établir une cohérence et un suivi dans la prise en charge des élèves. Placé sous la responsabilité de l'enseignant, garant des apprentissages dans la classe, il ne peut pas être seul responsable du groupe classe.

**Ressources**

La **Plateforme Cap école inclusive** s'adresse à tous les enseignants et aux AESH pour favoriser la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap.



Eduscol propose de nombreux documents permettant d'assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Le site départemental **Prim'61** et l'espace dédié au service public de l'École inclusive de l'Orne



**PIAL L'AIGLE**

- Collège Françoise DOLTO : 02 33 24 11 40
- Coordinatrice : 02 33 24 41 23

[dsden61-pial-laigle@ac-normandie.fr](mailto:dsden61-pial-laigle@ac-normandie.fr)